

Steinfort, le 7 novembre 2018

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2018/0049/161 du 16 octobre 2018 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** autorise à l'entreprise BUREAU NADIN SOL à exploiter un bâtiment administratif avec laboratoire à Grass, 11, rue Charles Kieffer.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du - 7 NOV. 2018

Steinfort, le - 7 NOV. 2018



Le bourgmestre



Le secrétaire communal